



Institut d'Enseignement Spécialisé
« Les Colibris Primaire » Kain A.S.B.L.
Rue du Crampon, 43 - 7500 TOURNAI
Tél. / Fax : 069/21.10.19
Email : colibris.tournai@sec.cfwb.be
Site : www.petitscolibris.be

Tournai, le 17 août 2021

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Je suis heureux de prendre contact avec vous après des vacances qui auront été, je l'espère, bénéfiques pour tous.

La rentrée des classes est fixée au **MERCREDI 1^{er} septembre 2021.**

Suite à la crise sanitaire, les testings du mois de mai n'ont pu être réalisés. Nous redémarrons donc avec les groupes classes identiques à l'année dernière afin de réaliser ces testings la première semaine. Au vu des résultats, les nouvelles classes seront définies et mises en place le plus rapidement possible.

Vous trouverez ci-dessous quelques points pratiques habituels :

1° Le service de **transport scolaire est gratuit.**

- **Si votre enfant est déjà inscrit** sur un circuit de bus, sa prise en charge est reconduite automatiquement dès le 1^{er} septembre ! Les premiers jours, comme chaque année, soyez patients car des imprévus peuvent surgir et des retards se produire.
- **Si votre enfant n'est pas inscrit mais que vous souhaitez bénéficier du bus scolaire**, vous devez en faire la demande à l'école qui introduira la demande auprès du ministère des transports (si conditions d'octroi remplies).
Dès réception de l'accord, l'école prendra contact directement avec les parents.

Si votre enfant prend habituellement le bus scolaire et si pour un motif quelconque vous décidez de venir le rechercher à l'école, **il faut obligatoirement que ce soit clairement signalé au journal de classe** ; dans le cas contraire, l'enfant sera automatiquement mis sur le bus. D'autre part, si vous déléguez une autre personne de votre famille ou de votre entourage pour venir rechercher votre enfant à l'école, **il faut que nous soyons au courant de l'identité de cette personne** également par l'intermédiaire du journal de classe.

2° Les **REPAS de MIDI** à l'école :

Ils seront servis dès le **lundi 06 septembre** Le prix sera de **3,00 €**. Les élèves qui emportent leur pique-nique peuvent se procurer de la soupe à volonté pour la modique somme de 0,25 €. Les menus seront affichés à la porte du réfectoire.

Pour le paiement de ces différents services, il vous est instamment demandé de **payer à l'avance**. Prévoyez une enveloppe au nom de votre enfant avec la somme nécessaire à chaque fois.

3° Si possible, *mentionnez le nom de votre enfant sur ses effets personnels* (vêtements, cartable, trousse, boîte à tartines, etc...). Chaque année il se perd des quantités d'objets sans que l'on sache à qui cela appartient.

4° Votre enfant aura un **Journal de Classe**, consultez-le régulièrement et signez-le à la demande du titulaire. Celui-ci (ou votre enfant) y notera toutes les informations utiles. De même, vous pourrez y noter des messages à l'intention du ou de la titulaire.

5° Pour **le cours d'Education Physique**, prévoyez un short et surtout une paire de chaussures de gymnastique (genre baskets ou bains de mer). Il n'est pas permis aux enfants d'entrer dans la salle de gymnastique avec des chaussures souillées.

6° Sur base de *l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23/11/1998* relatif à la fréquentation scolaire, toutes **les absences doivent être justifiées** par un certificat médical (**si plus de deux jours**) ou un mot écrit des parents, et ce **dès le premier jour de l'absence**. Le non-respect de ce point pourrait entraîner des ennuis au niveau de l'inspection scolaire tant pour vous que pour l'école. En effet, une circulaire ministérielle nous oblige à dénoncer votre enfant à 9 demi-jours d'absences injustifiées **auprès du service de contrôle de l'obligation scolaire !** N'oubliez pas d'avertir le ou la responsable du car dans le cas d'une absence prolongée.

7° L'élève recevra **un bulletin mensuel** aux dates ci-après : 01/10/21, 29/10/21, 03/12/21, 24/12/21 (contrôles de Noël), 04/02/22, 01/04/22, 27/05/22, 24/06/22 (contrôles de fin d'année).

8° **Dates des réunions de parents** :

- le jeudi 14/10/21 (prise de contact) ;
- le jeudi 23/12/21 (fin 1^{er} trimestre) ;
- le jeudi 31/03/22 (fin 2^{ème} trimestre) ;
- le jeudi 23/06/22 (fin 3^{ème} trimestre).

9° Les **CONGES** de l'année scolaire 2021/2022 :

- Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles lundi 27 septembre 2021
- Congé d'automne (Toussaint) du lundi 1^{er} au vendredi 5 novembre 2021
- Commémoration du 11 novembre jeudi 11 novembre 2021
- Vacances d'hiver (Noël) du lundi 27 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022
- Congé de détente (Carnaval) du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2022
- Vacances de printemps (Pâques) du lundi 04 avril au vendredi 15 avril 2022
- Lundi de Pâques lundi 18 avril 2022
- Fête du 1^{er} mai dimanche 1^{er} mai 2022
- Congé de l'Ascension jeudi 26 mai 2022
- Lundi de Pentecôte lundi 6 juin 2022
- Les vacances d'été débutent le vendredi 1^{er} juillet 2022

10° Veuillez nous faire parvenir dès la rentrée de septembre **deux vignettes de mutuelle** au nom de l'enfant ou la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) (élèves domiciliés en France) couvrant la période du 01/09/2021 au 30/06/2022.

11° Vous avez signé à l'inscription scolaire pour approbation le **Règlement d'Ordre intérieur de l'école**. Il est toujours d'application.

A votre demande, nous pouvons vous faire parvenir les *Projet Educatif et Pédagogique* de notre établissement ou bien vous pouvez les consulter à l'école.

Rappel : pour des renseignements complémentaires téléphonez à l'école (069/21.10.19) de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Conservez soigneusement ce document car il contient des données importantes auxquelles il faudra vous référer de temps en temps.

Entre temps, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, Chers Parents, mes sincères salutations.

La direction